



Division des Examens et Concours

DIEC/16-720-1678 du 17/10/2016

EPREUVES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - SESSION 2017 - INSCRIPTION AUX EPREUVES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

Références : Code de l'éducation : Articles D 334-1 à D 334-22 (baccalauréat général) - Articles D 336-1 à D 336-48 (baccalauréat technologique) - Arrêtés du 15 septembre 1993 modifiés relatifs aux épreuves du baccalauréat général et aux épreuves du baccalauréat technologique - Arrêté du 12 octobre 2007 modifié relatif aux dispenses d'épreuves - Articles D 337-51 à D 337-94 (baccalauréat professionnel) - Articles D 337-1 à D 337-25 (certificat d'aptitude professionnelle) - Articles D 337-26 à D 337-50 (brevet d'études professionnelles)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics, directeurs des établissements privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées professionnels publics et privés - CFA - GRETA

Dossier suivi par : M. GAMALERI - Tel : 04 42 91 72 27 - Fax : 04 42 91 75 02

1 - BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Références réglementaires :

- Arrêté du 21 décembre 2011 paru au JO du 13 janvier 2012 – Modalités d'organisation du CCF et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'EPS
- Circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012 modifiée publiée au BO spécial n°5 du 19 juillet 2012
- Circulaire n° 2015-066 du 16 avril 2015 publiée au BO n°17 du 23 avril 2015

<p>EPREUVES OBLIGATOIRES</p>	<p>Contrôle en cours de formation</p> <p>Les dates de ces contrôles sont définies et précisées par les établissements scolaires à l'issue de chaque période de formation. (cf liste nationale des épreuves en annexe n°1)</p> <p>Examen ponctuel terminal (candidats individuels et des établissements hors contrats)</p> <p>L'évaluation s'appuie sur un couple d'épreuves à réaliser au cours d'une même journée. La date est fixée par le recteur. (cf couples d'épreuves en annexe n°2)</p>
<p>EPREUVES FACULTATIVES</p>	<p>Il convient d'informer les élèves sur le degré d'exigence des épreuves facultatives.</p> <p>Les professeurs d'EPS doivent vérifier que les candidats qui suivent un enseignement facultatif d'EPS s'inscrivent effectivement à l'épreuve facultative correspondante (EPS en CCF).</p> <p>Ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ; - les candidats à l'épreuve de complément d'éducation physique et sportive. <p>Evaluation en CCF : Choix des épreuves</p> <p>Une des deux activités peut appartenir à l'ensemble certificatif prévu pour l'enseignement commun. (cf annexe n°2)</p> <p>Il conviendra de préciser aux élèves choisissant l'épreuve facultative Danse EPS de bien la distinguer de l'épreuve ART Danse.</p>

	<p>Modalités de passation en CCF</p> <p>Le candidat devra passer les deux épreuves physiques dans le cadre de l'enseignement facultatif (16 points sur 20) suivi d'un entretien (4 points sur 20)</p> <p>Tout élève peut choisir le contrôle ponctuel terminal pour une épreuve facultative dès lors que l'activité support de l'épreuve ne fait pas l'objet d'un enseignement organisé par son établissement.</p> <p>Examen ponctuel terminal</p> <p>Elle s'adresse à tous les candidats ayant présenté l'épreuve de l'enseignement commun. Les candidats en situation de handicap non dispensés de l'épreuve obligatoire d'EPS peuvent bénéficier d'une épreuve adaptée académique dans le cadre de l'option facultative ponctuelle.</p> <p>L'épreuve se compose en deux parties : une épreuve physique (16 points sur 20) et un entretien (4 points sur 20).</p> <p>Sportifs de haut niveau (cf § 3)</p>
--	---

2 - EXAMENS PROFESSIONNELS (Baccalauréat professionnel, BEP, CAP)

Références réglementaires :

- Arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal
- Arrêté du 4 novembre 2013
- Arrêté du 7 juillet 2015 - JO du 28 juillet 2015 paru au BOEN n° 32 du 3 septembre 2015
- Note de service n° 2009-141 du 8 octobre 2009
- Circulaire n°2015-180 du 10 novembre 2015 parue au BOEN n° 42 du 12 novembre 2015

<p>EPREUVES OBLIGATOIRES</p>	<p>Contrôle en cours de formation (établissements scolaires publics, privés sous contrat et établissements habilités au CCF)</p> <p>Les dates de ces contrôles sont définies et précisées par les établissements scolaires à l'issue de chaque période de formation. (cf liste nationale des épreuves en annexe n°1)</p> <p>Examen ponctuel terminal (candidats individuels, établissements hors contrats...)</p> <p>L'évaluation s'appuie sur un couple d'épreuves à réaliser au cours d'une même journée. La date est fixée par le recteur. (cf couples d'épreuves en annexe n°2)</p>
<p>EPREUVES FACULTATIVES</p>	<p>Baccalauréat professionnel uniquement</p> <p>L'arrêté du 7 juillet 2015 prévoit à compter de la session 2016, la création d'une épreuve ponctuelle facultative d'éducation physique et sportive pour les candidats des baccalauréats professionnels.</p> <p>Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'EPS ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative.</p> <p>Principes généraux</p> <p>L'épreuve est évaluée selon le mode ponctuel. Les candidats seront convoqués par le recteur. Les épreuves devant avoir lieu en amont des épreuves écrites (courant avril 2017), les candidats recevront une convocation spécifique.</p>

	<p>L'évaluation comprend deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une prestation physique (notée sur 16 points) - et un entretien (noté sur 4 points). <p>Les candidats choisissent lors de l'inscription au baccalauréat une activité parmi celles proposées par l'académie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - natation de distance - judo - tennis - basket-ball - danses contemporaines <p style="margin-left: 150px;">} activités fixées nationalement par la circulaire du 10 novembre 2015</p> <p style="margin-left: 150px;">} activités retenues au niveau académique</p> <p>L'absence à l'épreuve facultative n'est pas éliminatoire.</p> <p>Mode d'évaluation</p> <p>L'épreuve comprend deux parties dont le niveau d'évaluation est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prestation physique correspond au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement. Les référentiels relatifs aux activités figurent dans les annexes ci-jointes. - l'entretien doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique. <p>Les deux parties de l'épreuve permettent d'obtenir une note sur 20 points qui est transmise au président du jury qui arrête la note définitive. Elle sera transmise à la commission académique EPS pour information selon les modalités communiquées par les corps d'inspection.</p>
--	---

3 - SPORTIFS DE HAUT NIVEAU dans le cadre du sport scolaire, lauréats de podiums nationaux scolaires et jeunes officiels certifiés au niveau national ou international :

<p>EPREUVE FACULTATIVE</p>	<p>Candidats concernés</p> <p><u>Sportifs de haut niveau</u> : Sont considérés sportifs de haut niveau, les candidats inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports, les espoirs ou partenaires d'entraînement, les candidats des centres de formation des clubs professionnels.</p> <p>La période de référence pour la prise en compte du statut de candidat sportif de haut niveau s'étend de son entrée en classe de seconde jusqu'à l'année de la session de l'examen du baccalauréat à laquelle il se présente.</p> <p><u>Candidats du haut niveau de sport scolaire</u> : Sont considérés sportifs de haut niveau du sport scolaire les candidats ayant réalisé des podiums aux championnats de France scolaires. Les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international peuvent bénéficier des mêmes conditions. Les listes des candidats sont proposées par les fédérations sportives scolaires et approuvées par la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes.</p> <p>La période de référence pour la prise en compte du statut de sportifs du haut niveau scolaire s'étend de son entrée en classe de seconde jusqu'à la fin de l'année civile précédant la session de l'examen du baccalauréat à laquelle il se présente.</p> <p>Les candidats désireux de bénéficier de ce dispositif doivent compléter l'annexe n°3 en deux exemplaires : un exemplaire pour la DIEC 3.05 et un exemplaire à remettre au jury lors de l'épreuve. Vous pouvez également dans le menu « épreuves facultatives d'EPS » sélectionner soit sportif de haut niveau, soit sportif de haut niveau du sport scolaire.</p>
---------------------------------------	---

	<p>Modalités d'évaluation spécifique</p> <p>Ces candidats bénéficient de modalités d'évaluation spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La partie liée à la prestation physique est <u>automatiquement</u> validée à hauteur de 16 points. - La partie entretien est notée de 0 à 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique. <p>Le candidat absent à la partie entretien de l'évaluation se verra attribuer la note de zéro à l'ensemble de l'épreuve, sauf en cas de force majeure dûment constatée.</p>
--	---

4 - CONTROLE ADAPTE – INAPTITUDE TEMPORAIRE OU TOTALE

CONTROLE ADAPTE	<p>Les candidats en situation de handicap ou présentant une aptitude partielle ne permettant pas une pratique régulière ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée bénéficient du contrôle adapté.</p> <p>Aptitude partielle permanente La situation de handicap ou d'aptitude partielle permanente doit être attestée en début d'année scolaire par l'autorité médicale. Les adaptations sont proposées après concertation au sein de l'établissement des professeurs d'EPS et des services de santé scolaire, en tenant compte des projets personnalisés de scolarisation ou des projets d'accueil individualisé encadrant la scolarité du candidat.</p> <p>Les épreuves adaptées figurent dans le protocole de l'établissement. Elles sont de préférence issues des listes d'épreuves nationale et académique. (<i>cf annexe n°5</i>)</p> <p>Ce n'est que dans les rares cas où les conditions de scolarisation ou d'aménagement ne le permettent pas qu'une épreuve adaptée, en examen ponctuel terminal, choisie parmi celles arrêtées au plan académique est proposée au candidat. (<i>cf annexe n° 4</i>)</p> <p>Le médecin de santé scolaire doit attester de l'aptitude du candidat à présenter l'épreuve ponctuelle adaptée. Dans ce cas, la fiche d'inscription (<i>cf annexe n°6</i>) est transmise au rectorat (DIEC 3.05) pour le 13 janvier 2017.</p>
INAPTITUDE TEMPORAIRE	<p>Alors que l'élève est inscrit dans le cadre du contrôle en cours de formation dans un ensemble certifiant de trois épreuves, une inaptitude momentanée partielle ou totale peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie.</p> <p>Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation et d'envisager d'autres évaluations. (<i>cf annexe n°5</i>).</p> <p>Pour tous les types d'enseignement évalués en CCF (obligatoire, complément et facultatif) des épreuves d'évaluation différée doivent être prévues par l'établissement. Les candidats qui en bénéficient doivent attester de blessures ou de problèmes de santé temporaires, authentifiés par l'autorité médicale scolaire. Peuvent également en bénéficier les candidats assidus qui, en cas de force majeure, ne peuvent être présents à la date fixée pour les épreuves de CCF, sous réserve de l'obtention de l'accord du chef d'établissement, après consultation des équipes pédagogiques.</p>
INAPTITUDE TOTALE	<p>En cas d'inaptitude totale les candidats doivent compléter et retourner les annexes ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Candidats individuels ou des établissements hors contrats : <i>annexe n° 6</i>

- Candidats scolaires : <i>annexe n° 7</i> Les fiches des candidats dispensés d'épreuves sont conservées dans l'établissement. Elles seront jointes, au mois de juin, au dossier d'évaluation transmis à la sous-commission EPS dont dépend l'établissement.

ABSENCE A UNE OU PLUSIEURS EPREUVES :

Toute absence non justifiée à la date de l'une quelconque des épreuves entraîne l'attribution de la note 0 (zéro) pour l'épreuve correspondante.

Dans le cadre du CCF, la justification de l'absence est appréciée par le chef d'établissement. Aucun certificat médical ne peut avoir d'effet rétroactif.

5 - CALENDRIER

Du 17 octobre 2016 à 8 heures au 16 novembre 2016

- ouverture du registre des inscriptions.

Le 13 janvier 2017 envoi à la DIEC 3.05

- des fiches d'inscription aux épreuves aménagées d'EPS des candidats handicapés ou aptes partiels qui demandent à subir les épreuves académiques de triathlon "ASDEP" (muscultation, stretching, Relaxation) – marche – natation – tir à l'arc ou l'épreuve facultative aménagée de natation.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Blandine BRIOUDE, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille

EPREUVE D'EPS – Session 2017

Les compétences propres	Liste académique enseignement obligatoire CCF	Liste nationale des épreuves Session 2017	Liste des épreuves facultatives ponctuelles
Compétences propres 1		1 Course de haies 2 Course demi-fond 2 Course relais vitesse 3 Lancer du disque 4 Lancer du javelot 5 Saut en hauteur 6 Pentabond 7 Natation de vitesse 8 Natation de distance	Natation de distance
Compétences propres 2	- Ski - Voile - VTT	9 Course d'orientation 10 Escalade 11 Natation sauvetage	
Compétences propres 3		12 Acrosport 13 Aérobie 14 Arts du cirque 15 Danse 16 Gymnastique (sol, parallèles, asymétriques, fixe, poutre) 17 Gymnastique rythmique	Danse
Compétences propres 4	Tennis simple	18 Basket ball 19 Handball 20 Football 21 Rugby 22 Volley-ball 23 Judo 24 Boxe française 25 Badminton 26 Tennis de table	Basket ball Judo Tennis
Compétences propres 5		27 Musculation 28 Course en durée 29 Step 30 Natation en durée	

EVALUATION DE L'EPS – Session 2017

Types d'évaluation Caractéristiques	OBLIGATOIRE		FACULTATIF	
	CCF	Ponctuel terminal	CCF	Ponctuel terminal
Nombres d'épreuves	<p>3</p> <p>Les 3 épreuves proposées sont choisies dans la liste nationale et dans la liste académique. Deux des épreuves sont choisies obligatoirement dans la liste nationale.</p>	<p>Un couple d'épreuves (à choisir parmi la liste nationale)</p>	<p>2 APSA</p> <p>Dont l'une au moins est choisie sur la liste nationale, l'autre peut être issue de la liste académique.</p> <p>Une des deux activités peut appartenir à l'ensemble certificatif prévu pour l'enseignement commun.</p>	<p>1</p>
Nombre de compétences propres à l'EPS	3	2	Activités choisies parmi celles proposées par l'établissement	Activité choisie parmi les 5 (3 issues de la liste nationale, 2 issues de la liste académique)
Liste nationale d'épreuves et des activités correspondantes et des couples d'activités <i>Circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012 modifiée</i>	31 activités	<p>5 couples d'épreuves</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 x 500m et badminton - 3 x 500m et tennis de table - gymnastique au sol et tennis de table - sauvetage et badminton - gymnastique au sol et badminton 		<ul style="list-style-type: none"> - natation de distance - tennis - judo
Liste académique	<p>4 activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ski - Tennis simple - Voile - VTT 			<ul style="list-style-type: none"> - basket-ball - danse

Baccalauréat Général, Technologique et Professionnel
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
Session 2017

Epreuve ponctuelle facultative :
Sportifs de Haut Niveau (SHN) et Sportifs de Haut Niveau Scolaire (SHNS)

Candidats concernés : sportifs listés de haut niveau, podiums et jeunes officiels aux championnats de France du sport scolaire (voie générale et technologique : circulaire n° 2015-066 du 16 avril 2015 ; voie professionnelle : arrêté du 7 juillet 2015, BO n° 32 du 3 septembre 2015 ; circulaire n° 2015-180 du 10 novembre 2015, BO n° 42 du 12 novembre 2015)

Candidat

NOM :

Prénom :

Etablissement :

Ville :

Baccalauréat (série) :

Spécialité sportive : _____

Etat de carrière : investissement et palmarès sportif au sein d'un club fédéral

Préciser les activités au sein du club et/ou de la fédération (rôles et diplômes, arbitre, juge, entraîneur, formateur, animateur, dirigeant...)

2014-2015	2015-2016	Perspectives 2017

Investissement et palmarès sportif au sein de l'association sportive scolaire (UNSS ou UGSEL)

Préciser les activités, le type de participation et/ou responsabilité (compétiteur, jeune officiel, jeune reporter, membre du comité directeur, vice-président...)

2014-2015	2015-2016	Perspectives 2017

Un exemplaire à joindre à la confirmation d'inscription et un exemplaire à présenter au jury lors de l'épreuve



LISTE ACADEMIQUE DES ACTIVITES PONCTUELLES AMENAGEES EPS – Session 2017

EPREUVE OBLIGATOIRE	Triathlon "ASDEP" (1) (muscultation-stretching-relaxation)
	Marche
	Natation
	Tir à l'arc
EPREUVE FACULTATIVE	Natation aménagée

(1) *Activités scolaires de développement et d'entretien physique*

Le référentiel de ces épreuves est publié sur le site académique.

INAPTITUDE ET EPREUVES ADAPTEES – Session 2017

Types d'évaluation Caractéristiques	INAPTITUDE PARTIELLE PERMANENTE			INAPTITUDE TEMPORAIRE			
				Evaluation différée			Dispense
Nombres d'épreuves	3 épreuves dont deux au maximum peuvent être adaptées	2 épreuves adaptées	1 épreuve en cas de sévérité majeure du handicap après avis de la commission académique d'harmonisation	Le candidat peut être convoqué à une évaluation différée.	2 épreuves si l'inaptitude en cours d'année est attestée, et qui ne peut de ce fait présenter la 3 ^e épreuve	1 épreuve si l'inaptitude en cours d'année est attestée, et qui ne peut de ce fait présenter les 2 autres épreuves (CCF) ou l'autre épreuve (examen ponctuel terminal)	0
Nombre de compétences propres à l'EPS	Autant que possible relevant de 2 compétences distinctes (cf annexe n°1)	2 compétences distinctes (cf annexe n°1)					
Notation					Le candidat est noté sur la moyenne des deux notes	Le candidat est noté sur une seule note	Aucune proposition de note n'est faite si l'enseignant considère les éléments d'appréciation trop réduits. La mention « dispense pour raisons médicales » est portée.

EPREUVE OBLIGATOIRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – SESSION 2017**Fiche d'inscription**CANDIDATS INDIVIDUELS - CANDIDAT HANDICAPE ET INAPTE
CANDIDATS ISSUS D'UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT OU D'UN CFA**A REMPLIR PAR LE CANDIDAT**NOM Prénom.....né(e) le :
.....Etablissement d'originen° de tel :
.....Adresse :
.....Candidat au baccalauréat général, série technologique, série professionnel, spécialité
.....**I – CANDIDAT HANDICAPE OU APTE PARTIEL****CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE A FAIRE REMPLIR PAR VOTRE MEDECIN**

Je soussigné, Docteur en médecine.....

Lieu d'exercice

Certifie avoir, en application de l'article R 312-2 du code de l'éducation, examiné

Nom, prénom : né(e) le

et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne une **aptitude partielle** à l'éducation physique et sportive du au**Joindre un certificat détaillé sous pli confidentiel, à l'attention du médecin de l'Education Nationale comportant, dans le respect du secret médical, des indications utiles pour adapter la pratique de l'éducation physique et sportive aux possibilités de l'élève**

Préciser si l'inaptitude partielle est liée :

- à des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture)
- à des types d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée)
- à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques)

Date, signature du médecin

CHOIX D'EPREUVE DU CANDIDAT**1/ EPREUVE OBLIGATOIRE**Candidat apte partiel Tir à l'arc Marche Natation Triathlon ASDEP (1) (*Musculation, stretching, relaxation*)Candidat handicapé Tir à l'arc Marche Natation Triathlon ASDEP (1) (*Musculation, stretching, relaxation*)
 L'une des épreuves adaptées *parmi celles figurant en annexe de la circulaire n°94-137 du 30 mars 1994***2/ EPREUVE FACULTATIVE** BCG/BTN (*circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012*) Natation adaptée

Signature du candidat

(1) *Activités scolaires de développement et d'entretien physique***AVIS DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE SUR
L'APTITUDE DU CANDIDAT A PRESENTER
L'EPREUVE***(Article D 312-6 du code de l'éducation)*

II – CANDIDAT INAPTE TOTAL

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE TOTALE A FAIRE REMPLIR PAR VOTRE MEDECIN

Je soussigné, Docteur en médecine.....

Lieu d'exercice

Certifie avoir, en application de l'article R 312-5 du code de l'éducation, examiné

Nom, prénom : né(e) le

et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne une dispense à l'éducation physique et sportive

La dispense d'épreuve est exceptionnelle. Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la circulaire n°94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuves.

Joindre une lettre détaillée sous pli confidentiel, à l'attention du médecin de l'Education Nationale

Date, signature du médecin

AVIS DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE

**FICHE A RETOURNER AU RECTORAT AVEC VOTRE CONFIRMATION
D'INSCRIPTION**

EPREUVE OBLIGATOIRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – SESSION 2017

Fiche d'inscription CANDIDAT SCOLAIRE
CANDIDAT HANDICAPE ET INAPTE (PARTIEL OU TOTAL)

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

NOM Prénom.....né(e) le :
.....

Etablissement d'originen° de tel :
.....

Adresse :
.....

Candidat au baccalauréat général, série technologique, série professionnel, spécialité
.....

I – CANDIDAT HANDICAPE OU APTE PARTIEL**CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE A FAIRE REMPLIR PAR VOTRE MEDECIN**

Evaluation du candidat sur deux épreuves adaptées organisées dans le cadre du CCF en accord avec le professeur d'EPS. Si impossibilité de mettre en oeuvre

Le contrôle adapté dans le cadre du CCF, il est proposé au candidat une épreuve adaptée organisée dans le cadre du contrôle ponctuel terminal.

Je soussigné, Docteur en médecine.....

Lieu d'exercice

Certifie avoir, en application de l'article R 312-2 du code de l'éducation, examiné

Nom, prénom : né(e) le

et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne une **aptitude partielle** à l'éducation physique et sportive du au

Joindre un certificat détaillé sous pli confidentiel, à l'attention du médecin de l'Education Nationale comportant, dans le respect du secret médical, des indications utiles pour adapter la pratique de l'éducation physique et sportive aux possibilités de l'élève

Préciser si l'inaptitude partielle est liée :

- à des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture)
- à des types d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée)
- à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques)

Date, signature du médecin

CHOIX D'EPREUVE DU CANDIDAT**1/ EPREUVE OBLIGATOIRE**

Candidat apte partiel Tir à l'arc Marche Natation Triathlon ASDEP (1) (*Musculation, stretching, relaxation*)

Candidat handicapé Tir à l'arc Marche Natation Triathlon ASDEP (1) (*Musculation, stretching, relaxation*)
 L'une des épreuves adaptées *parmi celles figurant en annexe de la circulaire n°94-137 du 30 mars 1994*

2/ EPREUVE FACULTATIVE BCG/BTN (*circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012*) Natation adaptée

Signature du candidat

(1) *Activités scolaires de développement et d'entretien physique*

AVIS DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT A PRESENTER L'EPREUVE
(Article D 312-6 du code de l'éducation)

II – CANDIDAT INAPTE PARTIEL OU TOTAL POUR UNE DUREE LIMITEE

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE TOTALE A FAIRE REMPLIR PAR VOTRE MEDECIN

Si l'inaptitude n'est pas incompatible avec une pratique différée, l'élève bénéficie d'évaluation différée.

En cas d'impossibilité

1/ certification sur deux épreuves. Sa note est alors calculée selon la moyenne des notes des deux épreuves accomplies.

2/ si le candidat n'a pu être évalué que sur une épreuve en CCF, l'enseignant porte la mention "dispensé d'éducation physique et sportive"

Je soussigné, Docteur en médecine.....

Lieu d'exercice

Certifie avoir, en application de l'article R 312-5 du code de l'éducation, examiné

Nom, prénom : né(e) le

et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne une dispense à l'éducation physique et sportive

La dispense d'épreuve est exceptionnelle. Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la circulaire n°94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuves.

Joindre une lettre détaillée sous pli confidentiel, à l'attention du médecin de l'Education Nationale

Date, signature du médecin

AVIS DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE

III – CANDIDAT HANDICAPE OU INAPTE TOTAL

Le candidat handicapé physique ou inapte qui a justifié de son inaptitude totale pour la durée de l'année scolaire, attestée par un certificat délivré par un médecin conformément aux articles R 312-2 et R 312-3 du code de l'éducation, est dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive (dispositions de l'article D 312-4 du code de l'éducation).

Visa du chef d'établissement

Visa du médecin de l'éducation nationale

**SEULE doit être retournée pour le 13 janvier 2017 au rectorat DIEC 3.05
La fiche du candidat inscrit à une épreuve ponctuelle adaptée facultative ou
obligatoire**

Annexe 2

Référentiels nationaux de certification et d'évaluation de l'éducation physique et sportive, niveau 5

NATATION DE DISTANCE		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE								
COMPÉTENCE ATTENDUE		<p>Le candidat nage, effectue un parcours continu chronométré de 800 mètres en crawl. Les temps sont relevés par le jury par tranche de 100 mètres.</p> <p>La prestation est considérée comme réglementaire si la nage est effectuée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - action alternée et retour aérien des bras vers l'avant, action alternée des jambes de type « battements » ; - phases d'immersion du visage plus longues que les phases d'émersion. 								
NIVEAU 5										
<p>Pour produire la meilleure performance, se préparer et nager longtemps en crawl, en s'économisant afin de pouvoir nager vite au terme de cet effort prolongé.</p>										
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	Degrés d'acquisition du NIVEAU 5								
14/20	Temps réalisé sur l'intégralité du parcours	Note /14	Filles	Garçons	Note /14	Filles	Garçons	Note /14	Filles	Garçons
		1	18'20	16'20	6	16'08	14'30	9.5	14'50	13'26
		1.5	18'55	16'08	6.5	15'56	14'20	10	14'40	13'18
		2	17'50	15'56	7	15'44	14'10	10.5	14'30	13'10
		2.5	17'35	15'44	7.5	15'32	14'00	11	14'20	13'02
		3	17'20	15'32	8	15'20	13'50	11.5	14'10	12'54
		3.5	17'08	15'20	8.5	15'10	13'42	12	14'00	12'46
		4	16'56	15'10	9	15'00	13'34			
		4.5	16'44	15'00						
		5	16'32	14'50						
		5.5	16'20	14'40						
		Bonus de 1pt pour performance réalisée dans un bassin de 50 mètres (dans la limite de 12 pts pour le temps réalisé).								
	Temps réalisé sur la dernière tranche de 100 mètres	<p>Le temps réalisé sur la huitième et dernière tranche de 100 mètres est supérieur ou égal à celui d'au moins une des deuxième à septième tranches.</p> <p>0 point</p>			<p>Le temps réalisé sur la huitième et dernière tranche de 100 mètres est strictement inférieur à celui de chacune des deuxième à septième tranches.</p> <p>2 points</p>					

06/20	Modes préparation à l'effort	<p>La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat utilise progressivement des allures qui se rapprochent de celles de l'épreuve.</p> <p>0,5 point</p>	<p>La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat varie les modes de nage et utilise progressivement des allures qui se rapprochent progressivement de celles prévues pour l'épreuve. La préparation inclut une prise de repères techniques.</p> <p>de 1 point à 1,5 point</p>	<p>La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat varie les modes de nage et utilise progressivement des allures qui se rapprochent de celles prévues pour l'épreuve. La préparation inclut des mobilisations articulaires spécifiques et une prise de repères techniques.</p> <p>de 1,5 point à 2 points</p>
	Gestion de l'effort : Écart entre les temps extrêmes réalisés par tranche de 100 m à l'exception de la première et de la dernière	Inférieur ou égal à 10 s : 0,5 point	<p>Inférieur ou égal à 8 s : 1 point Inférieur ou égal à 6 s : 1,5 point</p>	Inférieur ou égal à 4 s : 2 points
	Virages	<p>Les virages ralentissent la progression : 0 point Les virages sont efficaces. Ils sont effectués par redressement : 0,5 point</p>	<p>Les virages sont efficaces. Les culbutes sont présentes en début de parcours. de 1 à 1,5 point</p>	<p>Les virages sont efficaces. Les culbutes sont le plus souvent présentes. 2 points</p>

JUDO		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE		
COMPÉTENCE ATTENDUE				
NIVEAU 5		Chaque protagoniste réalise 3 randori de 4 minutes, entrecoupés de 8 à 12 minutes de repos. Les randori sont arbitrés par les élèves. L'arbitre annonce les avantages, les pénalités et fait respecter les règles de sécurité. Les combattants et l'arbitre appliquent le rituel définis. Les combattants sont répartis par groupe morphologique et de niveau.		
POINTS A AFFECTER	ÉLÉMENTS A EVALUER	Degrés d'acquisition du NIVEAU 5		
		De 0 à 9 points	De 10 à 16 points	De 0 à 9 points
8/20	<p>Efficacité de l'organisation individuelle dans la circularité des statuts dominant/dominé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation de l'attaque : saisie, posture, déplacement ; - technique d'attaque et de défense. 	<p><u>Attaque</u> : les saisies déplacements et postures permettent aux combattants d'effectuer des attaques dans 2 directions différentes. Les enchaînements avant-arrière, avant-avant, et actions répétées sont sans lien avec les actions d'Uke. La liaison debout-sol est réalisée, elle permet la continuité de contrôle dans le travail au sol. <u>Défense</u> : le combattant bloque et esquive efficacement sans pour autant contre-attaquer. Dans la liaison debout sol, il s'organise rapidement, adopte des positions de fermeture, neutralise les retournements.</p>	<p><u>Attaque</u> : les saisies, déplacements et postures permettent aux combattants d'effectuer des attaques dans plusieurs directions. Les enchaînements avant-arrière, avant-avant et actions répétées sont choisies en fonction de la réaction de Uke. La maîtrise de la liaison debout-sol permet à l'attaquant de varier les formes de contrôles, de retournements et d'immobilisations. <u>Défense</u> : le combattant propose une contre-attaque et peut reprendre l'initiative suite à un blocage ou une esquive d'attaque. Dans la liaison debout-sol, il est capable de neutraliser les actions de Tori ou de fuir de façon organisée</p>	<p><u>Attaque</u> : les saisies, déplacements et postures permettent à l'attaquant de provoquer et d'exploiter les réactions de Uke afin de le projeter dans plusieurs directions. La maîtrise de la liaison debout-sol permet à l'attaquant d'immobiliser et de faire évoluer ses techniques en fonction des réactions de Uke. <u>Défense</u> : le combattant propose presque toujours une contre-attaque et reprend rapidement l'initiative après blocage ou esquive. Dans la liaison debout-sol, il organise sa défense dans un premier temps pour reprendre l'initiative en vue d'un passage</p>
8/20	<p>Rapport d'opposition (6 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des caractéristiques de l'adversaire. 	<p>Le combattant élabore une stratégie reposant sur quelques caractéristiques morphologiques simples de son adversaire.</p>	<p>Le combattant élabore une stratégie à partir de ses propres points forts et d'une analyse simple de son adversaire (saisie, posture déplacement). Il met en œuvre ce plan d'action.</p>	<p>Le combattant régule son plan d'action en cours de randori en fonction de l'évolution de la situation. Il s'appuie sur l'analyse de la saisie, du déplacement et de la posture pour cette régulation.</p>
	<p>Gain du combat (2 points)</p>	<p>Gagne 0 ou 1 randori sur 3 :</p> <p>0 0,25 pt</p>	<p>Gagne 2 randori sur 3 :</p> <p>0,5 1 pt</p>	<p>Gagne les 3 randori :</p> <p>1,25 pt 2 pts</p>

4/20	Arbitrage	L'arbitre gère le combat. Il annonce les pénalités pour les situations dangereuses. Il est entendu de tous et maîtrise la gestuelle.	L'arbitre gère le combat et se place efficacement. Il annonce les pénalités pour les situations de défense excessive et de fausses attaques. Il maîtrise la gestuelle.	L'arbitre gère le combat et anticipe tous ses placements. Il est capable d'attribuer une décision conforme à l'évolution du combat, lorsqu'aucun avantage n'est marqué.
------	-----------	--	--	---

TENNIS		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE				
COMPÉTENCE ATTENDUE		Les matchs se jouent en un set de 4 jeux gagnants avec jeu décisif à 3 jeux partout. Les règles essentielles sont celles du tennis (terrain, filet, service, décompte des points, changement de côté). Chaque candidat dispute plusieurs rencontres contre des adversaires de niveau proche et arbitre au moins une rencontre. A chaque changement de côté, le candidat analyse la séquence qui vient de se dérouler et propose une stratégie pour la séquence suivante.				
NIVEAU 5 Pour gagner le match, concevoir et conduire des projets tactiques en adaptant son jeu (varier le rythme, masquer les coups, ...) face à chaque adversaire.						
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	Degrés d'acquisition du NIVEAU 5				
		0 point	9 points	10 points	16 points	17 points
4/20	Pertinence et efficacité des choix stratégiques dans la gestion du rapport de force	L'analyse du temps de jeu précédent est réaliste mais le projet se limite à des éléments habituels (jouer sur le revers, obliger l'adversaire à se déplacer davantage) qui peuvent néanmoins être efficaces.		Le candidat connaît bien ses points forts, il détecte globalement les points faibles de l'adversaire, il construit un projet et le met en place mais il parvient peu à le faire évoluer, si nécessaire, en cours de jeu.		L'analyse repose sur les éléments essentiels qui vont permettre de proposer un projet efficace qui s'appuie sur les points faibles et forts de l'adversaire au regard de ses propres possibilités.
10/20	Qualité des techniques au service de la tactique : - variété qualité et efficacité des actions de frappe ; - anticipation, équilibre et rapidité des déplacements, placements et replacements.	Utilisation principalement de l'espace latéral et profond. Vitesse d'exécution souvent uniforme. Remplacement sans tenir compte des possibilités de renvoi. Variation des trajectoires (longues, hautes et croisées) quand le rapport de force est défavorable. Frappes souvent en déséquilibre, sans transfert du poids du corps vers l'avant. Déplacements souvent tardifs et approximatifs, ajustements rares. Au service : première balle explosive, 2 balles identiques, ou 2 ^e balle sécuritaire.	Le terrain adverse est utilisé dans sa totalité. Variation de la vitesse d'exécution (quelques accélérations maîtrisées), et utilisation d'un même effet dans un schéma préférentiel (ex : chop en revers pour défendre). Le joueur se replace en fonction des renvois probables (anticipation), et fait varier ses trajectoires (vitesse, direction, longueur, hauteur, effet) pour se donner du temps. Placement anticipé en fond de court, mais les déplacements vers le filet restent approximatifs. Différenciation première et seconde balle avec des variations en direction et en vitesse.		Optimisation de la gestion du couple risque / sécurité : variations de rythme en fonction du rapport de force. Le joueur masque ses coups pour créer de l'incertitude. Maîtrise technique de l'ensemble des coups utilisés et des différents effets dans des contextes et rapports de forces différents. Mise en action rapide et engagement physique optimal. Variation des effets au service sur les 2 balles.	
2/20	Le candidat gère son engagement et arbitre	Le candidat s'échauffe, au mieux, de manière formelle. Il n'utilise pas les temps d'attente pour récupérer activement. Il accepte de tenir le rôle d'arbitre mais ne le remplit pas correctement.		Le candidat s'échauffe et récupère mais sans prendre en compte les aspects spécifiques de l'activité. Il peut tenir le rôle d'arbitre mais présente quelques hésitations dans la décision.		Le candidat se prépare physiquement et psychologiquement à l'épreuve. Il utilise bien les moments d'attente et de récupération. Il peut assurer pleinement le rôle d'arbitre en montrant l'autorité nécessaire.
4/20	Gain des rencontres	Les points de gain des rencontres sont attribués à chaque joueur en fonction du niveau de jeu réel et du nombre de matchs gagnés, en tenant compte des écarts de scores.				

BASKET-BALL		Principes d'élaboration de l'épreuve		
Compétence attendue		<p>• Matchs à 5 contre 5 sur un terrain réglementaire, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré.</p> <p>• Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 8 minutes, dont au moins deux rencontres contre la même équipe.</p> <p>Lors de chaque rencontre, chaque équipe peut bénéficier d'un « temps-mort » d'1' pour adapter son organisation en fonction du contexte de jeu et du score.</p> <p>Entre les deux rencontres opposant les mêmes équipes, un temps de concertation sera prévu, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives en fonction des caractéristiques du jeu adverse.</p> <p>• Les règles essentielles sont celles du basket-ball. La 3ème faute personnelle est sanctionnée par la perte d'un point sur la note de défense.</p>		
Points à affecter	Éléments à évaluer	Degrés d'acquisition du niveau 5		
		De 0 à 9 points	De 10 à 16 points	De 17 à 20 points
10/20	<p>Pertinence et efficacité de l'organisation collective</p> <p>Degré d'organisation collective de l'équipe.</p> <p>Analyse et exploitation collective du rapport de force entre les équipes.</p> <p style="text-align: right;">En attaque (4 points)</p> <p style="text-align: right;">En défense (4 points)</p>	<p>Exploite le rapport de force quand il est favorable ou équilibré dans un jeu à effectif complet de 0 à 3,5 pts</p> <p>Mises en danger de l'adversaire : organisation offensive liée à des enchaînements d'actions privilégiant l'utilisation alternative des couloirs latéraux et du couloir central.</p> <p>Échanges qui créent le déséquilibre.</p> <p>L'équipe identifie les indices permettant la poursuite du jeu rapide ou le passage à un jeu placé à l'approche de la cible avec une occupation des espaces clés dans le but de positionner un tireur en situation favorable (début du jeu de transition).</p> <p>Défense organisée et étagée pour perturber la progression de la balle (répartition entre harceleur et récupérateur intercepteur en repli).</p> <p>Recul progressif en coupant l'accès au panier, et en ralentissant le plus possible la montée du ballon (aide au partenaire dépassé).</p>	<p>Fait basculer le rapport de force en sa faveur qu'il soit équilibré ou défavorable dans un jeu à effectif complet de 4 à 6 pts</p> <p>Adaptation, réactivité collective au problème posé par l'équipe adverse.</p> <p>Organisation créatrice d'incertitudes par combinaisons d'actions de plusieurs joueurs (circulations de balle et déplacements des joueurs coordonnés, variation du rythme de jeu).</p> <p>Échanges décisifs qui créent le danger.</p> <p>Continuité du jeu assurée par une distribution de rôles adaptée, un placement/replacement des équipiers.</p> <p>Organisation défensive, capable d'évoluer en fonction du contexte de jeu et du score (stratégie profitable à la défense). L'équipe en défense reste structurée loin ou près de son panier, se supplée collectivement pour une entraide efficace.</p>	<p>Fait basculer le rapport de force en sa faveur grâce à des alternatives d'attaque variées dans un jeu à effectif complet de 6,5 à 8 pts</p> <p>Adaptations aux problèmes offensifs et défensifs posés par l'équipe adverse.</p> <p>Organisation offensive créatrice d'incertitudes construite sur l'utilisation de postes de jeu, de principes de jeu variés (jouer à 2, à 3, déformer la défense...), et une occupation rationnelle du terrain, appropriées au type de défense rencontrée.</p> <p>L'équipe peut justifier ses choix stratégiques offensifs par l'utilisation des éléments statistiques prélevés.</p> <p>Choix approprié d'une organisation défensive (homme à homme, zone, zone press, etc.) pour s'adapter aux points forts et points faibles de l'équipe adverse</p> <p>L'équipe peut justifier ses choix stratégiques défensifs par l'utilisation des éléments statistiques prélevés.</p>
	<p>Efficacité collective (2 points)</p> <p>Gain des rencontres</p> <p>Effets des organisations collectives choisies sur l'évolution du score.</p>	<p>Matches souvent perdus.</p> <p>Effets : des moments de domination au cours du jeu sont repérables lors des temps de l'équipe.</p> <p>0 point</p>	<p>Matches perdus = matches gagnés.</p> <p>Effets : les organisations choisies augmentent les mises en danger de l'équipe adverse et font évoluer le score</p> <p>1 point</p>	<p>Matches gagnés.</p> <p>Effets : les organisations choisies, notamment lors des temps de concertation, font basculer le score en faveur de l'équipe.</p> <p>2 points</p>
10/20	<p>Efficacité individuelle du joueur dans l'organisation collective</p> <p style="text-align: right;">En attaque (6 points)</p> <p style="text-align: right;">En défense (4 points)</p>	<p>Joueur engagé et réactif de 0 à 4,5 points</p> <p>Joueur capable de répondre à une situation rapidement et de coordonner ses actions avec ses partenaires.</p> <p>PB : avance pour fixer et décaler un partenaire, passe avec précision, ou conserve le ballon sous pression.</p> <p>NPB : offre des solutions pertinentes pour jouer autour ou à l'intérieur de la défense (démarquage pour conserver efficacement : appels orientés en mouvement, occupation des zones favorables de tir).</p> <p>Défenseur : choisit un rôle défensif selon sa proximité du lieu de perte de balle en coordination avec les autres partenaires (presse le porteur de balle, intercepte, aide en situation d'urgence, etc.)</p>	<p>Joueur ressource : organisateur et décisif de 5 à 8 points</p> <p>Joueur capable d'anticiper et d'enchaîner des actions décisives et coordonnées avec ses partenaires.</p> <p>PB : crée le plus souvent un danger pour favoriser une rupture (gagne des duels, efficacité des tirs à l'extérieur et/ou à l'intérieur, passe décisive à un partenaire placé favorablement).</p> <p>NPB : crée des espaces libres et des opportunités dans l'organisation offensive (favorise la pénétration du porteur, aide par écran, se démarque côté ballon et/ou à l'opposé, participe au rebond offensif ou au repli défensif).</p> <p>Défenseur : contribue individuellement au gain de ballons et articule ses actions avec celles de ses partenaires. Joueur capable de demander un temps mort ou de proposer des solutions lors du temps de concertation.</p>	<p>Joueur ressource : organisateur, décisif et garant de l'organisation collective de 8,5 à 10 points</p> <p>Joueur capable d'anticiper et d'enchaîner des actions décisives et coordonnées avec ses partenaires. Côté ballon et à l'opposé du ballon, en attaque et en défense.</p> <p>PB : utilise ses points forts, pour créer du danger pour lui et pour ses partenaires.</p> <p>NPB : coordonne ses actions aux autres NPB pour porter le danger dans les zones de mises en danger choisies.</p> <p>Défenseur : coordonne ses actions à celles de tous les autres défenseurs pour respecter le dispositif choisi et participer au rebond défensif collectif. Joueur capable de demander un temps mort à bon escient ou de proposer des solutions pertinentes lors du temps de concertation.</p>

FICHE D'ÉVALUATION OPTION FACULTATIVE EPS DANSE

Danse contemporaine – chorégraphie individuelle		Principe d'élaboration de l'épreuve			
<p><u>Compétence attendue Niveau 5</u> Composer et présenter une chorégraphie singulière à partir de choix personnels exprimés, avec un niveau d'engagement émotionnel maîtrisé et une stylisation du mouvement au service du propos chorégraphique. Reconnaître les éléments chorégraphiques dans leur organisation et les justifier au regard du au propos</p>		<p><u>Déroulement de l'épreuve :</u> 1- Présenter une chorégraphie individuelle Donner un titre et un argument par écrit Durée 2mn 30 à 3mn30 Espace scénique (7m*7m) et emplacement des spectateurs définis Le monde sonore est choisi par l'élève (musique, bruitage, texte, silence, ...) Le candidat peut apporter des éléments scénographiques de son choix, qui doivent être installés en 2mn et désinstallés en 2mn avec un lieu remis en état 2- Entretien de 10 minutes maximum</p>			
<p><i>Le candidat consultera le LIVRET DU CANDIDAT pour des renseignements précis sur l'épreuve. Ce livret est disponible sur le site internet EPS de l'académie d'Aix Marseille</i></p>					
Points à affecter	Éléments à évaluer	0 à 1,5	2 à 3,5	4 à 5,5	6 à 8 points
Note de composition 8 points	<p>-Lisibilité et développement du <i>propos chorégraphique</i></p> <p>-<i>Traitement de l'espace scénique (directions, trajets, niveaux, orientations...)</i></p> <p>-<i>Utilisation d'éléments scénographiques (monde sonore, costume, décor)</i></p> <p>- <i>Gestuelle adaptée au propos chorégraphique</i></p>	<p>PROPOS DECOUSU</p> <p>Aucun ancrage à des modalités de composition</p> <p>Espace scénique inorganisé</p> <p>Eléments scénographiques inexistant ou « cache-misère »</p> <p>Gestuelle formatée et/ou inutile</p>	<p>PROPOS IDENTIFIÉ</p> <p>Des éléments de composition sont explorés</p> <p>Espace scénique déterminé mais aux contours flous</p> <p>Eléments scénographiques en décalage ou en surcharge</p> <p>Gestuelle rapportée et/ou naïvement représentée</p>	<p>PROPOS STRUCTURE</p> <p>Appui sur plusieurs principes de composition</p> <p>Espace scénique lisible</p> <p>Cohérence des éléments scénographiques</p> <p>Gestuelle contrastée</p>	<p>PROPOS POÉTIQUE</p> <p>Eventail riche et combiné des principes de composition.</p> <p>L'Espace scénique étaye le propos artistique</p> <p>Eléments scénographiques signifiants</p> <p>Gestuelle singulière, cohérente au propos</p>
Note d'interprétation 8 points	<p><i>Engagement moteur (Qualité et richesse de la gestuelle)</i></p> <p><i>Engagement émotionnel (Présence dans le mouvement)</i></p>	<p>0 à 1,5</p> <p>Assemblage de gestes pauvres et/ou incohérents et/ou naïfs</p> <p>Présence « absente » Des moments de trouble sont visibles</p>	<p>2 à 3,5</p> <p>Gestuelle parfois complexe dont l'usage n'est pas identifié</p> <p>Présence émergente Le candidat s'applique</p>	<p>4 à 5,5</p> <p>Gestuelle écrite, évocatrice de sens - Maîtrise la complexité</p> <p>Présence perceptible Le candidat se concentre et s'engage dans une intention</p>	<p>6 à 8 points</p> <p>Efficacité esthétique du geste - Nuances et Précision</p> <p>Présence totale au mouvement Le candidat partage son émotion</p>
Note d'entretien 4 points	Réception esthétique	0 à 0,75	1 à 1,75	2 à 2,75	3 à 4
		Juge spontanément sans repérer les procédés de composition ou les éléments caractéristiques de la chorégraphie	Repérage et description des procédés de composition ou des éléments caractéristiques de la chorégraphie	Commente les procédés de composition et réfléchit à des propositions constructives	Analyse et justifie de manière pertinente les procédés de composition. Elabore une critique constructive